



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaut à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-22

Objet : Adhésion de la Commune pour la Médiathèque à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Adhésion de la Commune pour la Médiathèque à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que la médiathèque municipale s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de ses services, de mise en réseau avec les acteurs professionnels du secteur, et de veille permanente sur les évolutions des pratiques, des normes et des usages dans le domaine des bibliothèques et de la lecture publique,

CONSIDÉRANT que la Commune a pour projet l'ouverture d'une nouvelle médiathèque au centre de la ville. L'innovation et l'adaptation aux nouvelles pratiques sont donc clés pour la réussite de ce projet,

CONSIDÉRANT que dans un souci de renforcer les compétences professionnelles des agents, dynamiser son projet de lecture publique, ainsi que de développer son réseau professionnel pour partager des expériences et de bonnes pratiques avec d'autres collectivités, la médiathèque souhaiterait adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF),

CONSIDÉRANT que cette association, fondée en 1906, est l'organisation professionnelle de référence pour les bibliothécaires et les bibliothèques en France. Elle a pour but de créer un espace d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels,

CONSIDÉRANT qu'elle fédère les professionnels du secteur et propose un accompagnement à travers des publications, formations, événements (dont le Congrès annuel), groupes de travail thématiques, et une veille stratégique sur les enjeux actuels (transformation numérique, inclusion, développement durable, etc.),

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Commune à l'ABF permettra à la médiathèque de :

- contribuer à des réflexions nationales, participer et suivre les débats et réflexions menés dans les commissions thématiques constituées par l'association (développement durable, accessibilité, jeux, numérique, etc.) ;
- accéder à des ressources et outils spécifiques (revue professionnelle, guides spécifiques, annuaire des professionnels, etc.) ;
- bénéficier de la gratuité ou d'un tarif préférentiel pour participer aux journées d'étude, aux voyages d'étude et au congrès annuel ;
- bénéficier d'un tarif adhérent pour l'abonnement papier à la revue Bibliothèque(s) ;

Objet : Adhésion de la Commune pour la Médiathèque à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

- participer aux décisions lors de votes (rapport d'activités, rapport d'orientation, etc.) en assemblée générale et contribuer à des réflexions nationales ;
- avoir une légitimité supplémentaire en tant qu'acteur culturel local engagé,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'ABF est valable pour une année, de date à date. Son coût est de 200 euros pour cette année,

ENTENDU l'exposé de M. Bruno Drevon, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

APPROUVE l'adhésion de la Commune pour la Médiathèque à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

APPROUVE le versement de la cotisation d'un montant de 200 €, pour un an à partir de la date d'adhésion.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.